

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES DERNIÈRES DÉCLARATIONS DE M. FOURNAUX ET LA MISE EN APPLICATION DE SON « PAS DE CÔTÉ »

M. Dimitri Fourny (cdH). – Vous êtes récemment intervenu, Monsieur le Ministre, sur les propos inadéquats et déplacés récemment tenus par M. Fournaux. Vous l'avez appelé à plus de retenue. Je n'y reviendrai donc pas. J'aimerais toutefois avoir votre sentiment sur le « pas de côté » effectué par le bourgmestre de Dinant.

M. Fournaux s'est, en effet, mis en retrait des fonctions internes de son parti, au sein duquel il n'aura plus de fonction exécutive et qu'il ne pourra plus représenter. J'estime ces mesures contradictoires parce que, si l'on estime qu'il n'est plus capable d'endosser ses fonctions en interne, comment admettre qu'il puisse demeurer bourgmestre de Dinant ? Cela est incompréhensible. Quelle est votre position à cet égard ?

M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je suis responsable de la procédure disciplinaire. J'ai adopté comme attitude générale d'attendre la fin des procédures judiciaires avant de prononcer toute sanction.

Le reste relève des décisions internes du parti. Je ne peux donc prendre position sur le fond du dossier, ni sur le positionnement du MR. Toutefois, pour ce qui est du Ministre de tutelle, il n'y a pas eu de « pas de côté ».

Pour le reste, j'ai fait savoir à M. Fournaux que je ne tolérerais pas d'autres propos de la sorte. Tout élu doit adopter des attitudes dignes de ses fonctions et de la population qu'il représente. On ne peut cependant pas en déduire, sur base d'une simple phrase, qu'il y a eu une conduite notoire et qu'il doit donc y avoir une mesure disciplinaire.

En outre, une sanction imposée par un seul Ministre pourrait revêtir l'apparence de l'arbitraire. C'était donc un coup de semonce de ma part par rapport à des propos qui ont souffert la démocratie.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.